

parti libéral. Ceux-là le sont, et ce qu'ils visent c'est l'abolition de la liberté sur le continent nord-américain. Je n'hésite pas un instant à faire cette affirmation. Ce bill en est une des meilleures preuves, parce que je ne puis croire qu'un individu ou n'importe quel ministère qui ne subirait pas quelque sinistre influence dans les coulisses essaierait de faire adopter un tel projet de loi.

M. Hardie: Croyez-vous aux revenants?

M. Blackmore: Avez-vous saisi ce que j'ai dit?

M. Hardie: Parfaitement.

M. Blackmore: Je n'exagère rien. La Chambre commettra une grave erreur si elle donne l'accolade au loup déguisé en brebis.

Nombreux sont les députés qui ont fait partie de comités. Ils savent que, dès qu'un bill est soumis à un comité après avoir subi la deuxième lecture, le président du comité en cause dit ordinairement: "Messieurs, la Chambre s'est déjà prononcée sur le principe à la base du bill; notre comité n'a pas compétence pour étudier ce principe." Quelles sont les attributions d'un comité? Il commence par examiner les divers articles du projet de loi, et,—c'est vrai de la plupart des comités parlementaires,—l'examen qu'il leur fait subir laisse fort à désirer, quand ce n'est pas un examen pour rire. J'ai fait partie d'un assez grand nombre de comités pour savoir comment les choses s'y passent.

C'est triste à dire, mais, d'une façon générale, le comité, dès avant qu'il siège, apprend du Gouvernement, le genre de rapport qu'il attend de lui. Ce rapport pourrait assez facilement être rédigé avant que le comité ait tenu une seule séance. Il y a assez longtemps que je fais partie de comités pour savoir que c'est ainsi que vont les choses, et la situation n'est guère différente dans le cas des commissions royales. On dit à la Commission royale quelles doivent être ses constatations avant même quelle ait tenu une seule séance.

M. Dickey: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. Blackmore: Je sais que cela paraît étrange.

M. Dickey: J'invoque le Règlement...

Une voix: Assoyez-vous!

M. Dickey: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je me demande si le député pourrait dire comment il rattache à l'amendement proposé ou au principe dont s'inspire le bill à l'examen la façon dont fonctionne les comités et les commissions royales.

M. Blackmore: Je remercie le député de son interruption car il me fournit l'occasion de revenir sur ce que j'ai dit; ceux qui sont trop occupés à la lecture de leur journal pour avoir entendu y trouveront leur profit. Le point en discussion vient de ce que j'ai laissé entendre qu'un gouvernement comme le nôtre subirait probablement l'influence d'un certain nombre de ceux qui ont contribué à la caisse électorale ayant servi à le faire élire.

M. Dickey: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député ne prétend certainement pas que ses paroles se rattachent à la question dont la Chambre est saisie.

M. Blackmore: Si, parce que je signale comme ce serait une chose grave que la Chambre approuve le principe du bill en le lisant pour la deuxième fois, surtout étant donné que les députés qui doivent décider de l'adoption du projet de loi ne sont guère documentés sur tout ce qu'il implique.

M. Dickey: Le député devrait parler pour lui-même, et non pour les autres représentants.

M. Blackmore: C'est de l'enfantillage! Le député parle pour lui-même et il est tout prêt à assumer la responsabilité de tout ce qu'il dit.

Je reprends où j'en étais resté. Je n'hésiterai pas à répéter que le projet à l'étude comporte non seulement la toison de la brebis mais le loup qui se trouve dessous. Il est facile d'approuver le principe qu'on peut assimiler au loup, en croyant n'accepter que le principe qui se présente comme la toison de l'agneau.

La question est extrêmement grave. Voilà mon point de départ. (*Exclamations*) Si l'on ouvre bien les yeux et les oreilles il sera possible d'apprendre quelque chose. Au cours de 19 ou 20 ans de vie publique, on se renseigne beaucoup, pour peu que l'on porte attention. Nous devrions faire en sorte de permettre à l'ensemble du pays, aux députés fédéraux et aux députés provinciaux de se calmer et de recueillir tous les faits, puis de prendre à cet égard une décision réfléchie, judicieuse.

Il n'y a rien qui presse pour adopter le bill. Le pays ne va pas s'effondrer si nous n'adoptons pas le bill avant six mois ou un an. Personne ne s'en trouvera plus mal. Nous pourrions très facilement adopter la proposition que le député de Peace-River a formulée dans ses premier et second projets d'amendement, car le renvoi du bill à six mois veut tout simplement dire que nous prendrons six mois pour y penser. Et nous pouvons aisément nous le permettre, si l'on songe à tout ce qu'il comporte.